



Location droit du locataire

Par **grenier**, le **07/09/2012** à **16:27**

un propriétaire d'un bien peut-il conserver des clés pour venir et constater l'état de son bien sans autorisation du locataire

Par **edith1034**, le **07/09/2012** à **19:25**

absolument pas

le bailleur doit prévenir pour une visite par an en présence du locataire

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

vous décrivez une violation de domicile

pour tout savoir sur la plainte en matière pénale

<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>

Par **Lag0**, le **08/09/2012** à **08:42**

[citation]le bailleur doit prévenir pour une visite par an en présence du locataire[/citation]

Bonjour,

Pouvez-vous nous citer un texte qui concerne cette visite par an dont vous parlez ?

Pour ma part, je ne pense pas qu'il existe. Cela fait partie des rumeurs que font courir certains bailleurs. Tant que le bail perdure, le bailleur ne peut pas contraindre son locataire à le laisser visiter le logement, même une fois par an.